

FÉVRIER 2008

CREUSE
23200 - AUBUSSON

CRÉATION ET RÉAMÉNAGEMENT DE CHAUFFERIES 23200 -
AUBUSSON

REGLEMENT DE CONSULTATION
ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE

MAITRE D'OUVRAGE

MAIRIE D'AUBUSSON
50 Grande Rue
23200 - AUBUSSON



ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom : COMMUNE D'AUBUSSON (23200).
Personne responsable du marché : M. MOINE Michel, Maire.
Adresse : Hôtel de Ville – 50, Grande Rue – 23200 AUBUSSON.

ARTICLE 2 – OBJET

La présente mise en concurrence concerne la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la création, le réaménagement et l'exploitation des Chaufferies de la Ville d'Aubusson.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Type de procédure

Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage passé en procédure adaptée avec négociation en application des articles 26-II, 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

2.2. Délais d'exécution

Les délais sont fixés dans le cadre d'acte d'engagement, ce sont des délais maxima que le candidat peut réduire dans son offre.

2.3. Délais de validité des offres

Il est fixé à quatre vingt dix jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4. Composition de l'équipe

L'équipe d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera composée au minimum d'un bureau d'ingénierie spécialisé dans le montage de ce type de dossiers.

ARTICLE 4 – PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier à remettre par les candidats sera placé sous une enveloppe cachetée portant la mention : "Offre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre de la création, le réaménagement et l'exploitation des Chaufferies de la Ville d'Aubusson".

Celle-ci contiendra deux enveloppes également cachetées :

- une 1^{ère} enveloppe avec la mention "**Enveloppe n° 1 et nom du soumissionnaire**",

Contenant : - lettre de candidature (DC4).
- déclaration (nouveau formulaire DC5) avec moyens, références et certificat de capacité.
- état annuel des certificats reçus (DC7) ou attestations fiscales et sociales.

- une 2^{ème} enveloppe avec la mention "**Enveloppe n° 2 et nom du soumissionnaire**",

Contenant : -un mémoire justificatif des dispositions que le candidat propose d'adopter pour l'exécution de la mission.
- l'acte d'engagement signé.
- le cahier des clauses administratives particulières sans modification et signé.

ARTICLE 5 – CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Le jugement des candidatures sera effectué dans les conditions prévues à l'article 52 du Code des Marchés Publics.

Conformité à la présentation des offres (Article 3).

Conformité administrative des documents demandés dans l'enveloppe 1.

Compétences et moyens pour réaliser cette mission.

Références pour des opérations similaires de moins de 4 ans avec certificats de capacité.

ARTICLE 6 – CRITERES D'ATTRIBUTION

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 55 du Code des Marchés Publics.

L'ouverture des plis sera effectuée dans les conditions prévues aux articles 58 et 59 du Code des Marchés Publics.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par le code des Marchés Publics selon la pondération suivante :

- 1). Qualité technique de l'Offre (40 %).
- 2). Prix des prestations (40%).).
- 3). Délais d'établissement des dossiers d'étude (20%).

Pour le jugement de la consultation, l'acte d'engagement prévaut sur tous les autres documents.

Des précisions pourront être demandées au candidat, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse ou encore dans le cas de discordance entre le montant de l'offre d'une part et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part (prix unitaires, décomposition de prix forfaitaires).

ARTICLE 7 – REMISE DES OFFRES

Le pli cacheté contenant les enveloppes 1 et 2 portera la mention "**Offre pour la création, le réaménagement et l'exploitation des Chaufferies de la Ville d'Aubusson** " et sera remis à :

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
50 Grande Rue
23200 AUBUSSON

Soit contre récépissé du Maire, avant le jeudi 6 mars 2008 - 12 heures.

Soit, s'il est envoyé par la Poste, devra l'être à cette même adresse par pli recommandé, avec avis de réception postal et parvenir avant ces mêmes dates et heures limites.

ARTICLE 8 – RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude ou pour se rendre sur le site, les candidats pourront s'adresser à :

Direction des Services Techniques Municipaux
M. NABLANC Christophe
Tél. : 05.55.83.08.00
Fax : 05-55-66-12-20
e-mail : technique.aubusson@wanadoo.fr